

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 25/06/2025

ID : 031-213102536-20250611-25_06CCAS-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 11 Juin 2025

Membres

- en exercice :	11
- présents :	7
- votants :	7
- absents :	4

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 04 juin 2025

N° 25-06

Objet

Subvention
HALTE-REPIT
SAUBENS

Présents : Olivier AUTHIÉ, Claire DE MATOS, Maria URZAY AZNAR, Hélène DAUBIAN, Françoise POUSSOU, Aline MESNAGER, Cécile MARTI

Absentes excusées : Fleurice RICARD, Caroline PELISSIER.

Absente non excusée : Julie MARQUIS, Salima HELHAL.

Secrétaire de séance : Françoise POUSSOU

25-06 - Subvention HALTE-REPIT SAUBENS

Le CCAS de SAUBENS a créé une HALTE-REPIT à destination des malades d'Alzheimer ou de troubles apparentés et de leurs familles en partenariat avec notre commune.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne ne versant plus la subvention à la structure, la mairie de Saubens, pour poursuivre l'activité a proposé une augmentation annuelle de la participation des communes partenaires en fonction du nombre de leur population.

Dans le cadre de ce partenariat, une contribution de 350 € est proposée afin de permettre la continuité de cette structure.

La commission d'aide sociale, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat entre les CCAS de SAUBENS et de LABASTIDETTE afin de bénéficier de la structure HALTE-REPIT,

Autorise le versement d'une subvention de 350€ pour cette année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE

